L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. II. WINNIPEG, MAN., 1 JUIN 1899. No. 18

Parliament Library
reading room.

L'ECHO DE MANITOBA

Puplié tous les jeudis par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."

Adresse

L'ECHO DE MANITOBA

BUREAUX—435 RUE MAIN,

Boite 309. WINNIPEG, MAN.

Changement d'administration.

Depuis plusieurs semaines, l'on avait annoncé que L'ECHO avait changé de mains. Le fait est qu'il y avait eu des pour-parlers dans ce sens, mais rien de définitif n'avait été fait.

Nous avons jusqu'à présent soutenu SEUL le lourd fardeau que comportait la publication du journal ; mais des circonstances entièrement endehors de notre contrôle nous obligent à nous soumettre à la pression qui a été faite de transférer notre journal en d'autres mains.

Avec le présent numéro cesse donc notre responsabilité personnelle.

Nous aurions pu néanmoins nous imposer de plus grands sacrifices pour la continuation du journal, sous notre contrôle, mais du moment que nous avons eu la certitude que des amis de la cause que nous défendons ave[illegible] envoyé clandestinement à nos adversaires politiques, des fonds qui ont été, et qui sont actuellement apliqués au soutien de deux organes conservateurs, dont la mission est de faire une guerre sournoise et mesquine au parti libéral, et dès l'instant que nous avons été saisi du fait que nos ennemis les plus jurés obtenaient du parti libéral des positions les plus lucratives, au préjudice des amis politiques qui ont fait de sésieux sacrifices pour la cause libérale, et qui ont en maintes occasions rendu des services signalés au parti, dès ce moment, disons-nous, nous avons cru que pousser notre dévoûment dans la voie des sacrifices serait un acte de pure folie.

Nous citons ces faits sans récrimination, et dans le seul but de faire connaitre la situation vraie.

Nous avons cependant le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que nous avons cédé notre journal à des gens supposés être nos amis. Notre successeur s'est engagé, par un article fait en loi, de continuer l'oeuvre que nous avons commencée. En politique, le journal devra donc suivre la même ligne de conduite qui a marqué son passé. Nous devons remercier bien cordialement ceux qui par leur concours ont contribué à la publication de L'Echo de Manitoba. L'Echo avait été fondé dans des circonstances bien criques, et il nous fait plaisir de constater que nous avons reçu les plus grandes félicitations sur la manière que nous avons prise pour éviter les écueils placés à dessein sur notre route.

Le lecteur est témoin que nous n'avons jamais fait du journal un organe pour nos fins personnelles ; notre unique but a été d'aider le parti libéral et représenter les vues des vrais libéraux.

Nous avons pleine confiance que les engagements légaux pris par notre successeur seront religieusement observés. Nous devons donc lui souhaiter tout le succès que son dévoûment lui mérite.

A. F. MARTIN.

Departement de l'Agriculture.

(Division de la Laiterie.)

AUX FABRICANTS DE FROMAGE.

MARQUE DU FROMAGE.

On a prétendu que le fromage de Manitoba avait une pauvre réputation sur le marché de la Colombie britannique, en raison de la pauvre qualité de ce produit.

Afin de protéger notre réputation comme fabricants de fromage, je vous conseillerais fortement de marquer tous vos fromages, gros ou petits, avec le mot "Manitoba." Nous verrons alors si notre marque monte ou descend ; mais si l'on apporte à la maturation du fromage toutes les précautions recommandées dans mes instructions précédentes, la descente n'est certainement pas probable. Si vous ne possédez pas de marque semblable dans votre fromagerie. le surintendant de la Laiterie se fera un plaisir d'en commander une pour vous et de l'envoyer à votre adresse. Les lettres de la marque doivent avoir au moins un pouce et demi de hauteur.

Si par accident il vous arrivait quelque jour de fabriquer des fromages qui ne seraient pas de première qualité, gardez-vous d'expédier ces fromages pour l'exportation. Ordinairement ces fromages sont parfaitement mangeables, et les patrons en font souvent usage. Mais n'essayez pas de les envoyer au loin, car ils discréditeront la marque toute entière.

Pour revenir sur la maturation du fromage, il est certain qu'à part une ou deux exceptions, notre fromage du Manitoba a été tout aussi bien fait que n'importe quel autre en Canada l'année dernière, mais en mainte occasion la maturation était loin d'être aussi bonne, Cette partie de la fabrication ne doit point être négligée. Souvenez-vous qu'un fromage n'est qu'à moitié fait lorsqu'on le porte dans la chambre de maturation. Maintenez la température entre 65o et 70o, retournez chaque fromage tous les jours, et ne l'y laissez jamais moins de vingt jours — trente valent mieux — avant de l'expédier.

C. C. MACDONALD,
Surintendant de la Laiterie.

CORRESPONDANCE

Nouvelles de St.-Claude.

11 mai 1899.

Le 6 mai, M. G. J. Trémorin conduisait à l'autel mademoiselle Marie Legras-de-St. Germain, petite fille du comte Legras-de-St. Germain. Après la cérémonie religieuse, un diner fut servi à la résidence de M. Edouard Legras-de-St. Germain, père de la mariée. Les parents et quelques amis y assistaient.

Nous faisons des vœux pour que dans 50 ans ils célèbrent leurs noces d'or, avec de nombreux enfants et petits enfants à leurs côtés.

M. Auguste Basset est allé à l'hopital de St.-Boniface, pour une maladie d'yeux ; malgré les soins les plus délicats, il a perdu un œil. Le R. P. Dom Claude a ouvert une souscription en sa faveur ; au nombre des souscripteurs figurent Mgr. Langevin, Dom Claude, et autres.

L'agrandissement de notre église est presque terminé. Elle sera ouverte au culte d'ici peu. La bénédiction aura lieu le 6 août. Le R. P. Dom Claude a décidé de clôturer le cimetière ; une quête à cet effet a été faite dimanche, 14 mai.

Notre jeune curé ne peut que mériter la reconnaissance de la population de la paroisse. En effet, depuis huit mois qu'il est installé ici, il compte déjà à son actif l'achèvement du presbytère, l'agrandissement de l'église, et le voilà qui ve embellir notre cimetière.

UN SAINT-CLAUDIEN.

NOTES HISTORIQUES
SUR LA

Colonie de St.-Claude.

I.

A soixante milles à l'ouest de Winnipeg, sur l'embranchement de Souris avec le réseau du C P. R , à vingt-deux milles au sud de Portage la Prairie, et à vingt-cinq milles au nord-ouest de Carman, se trouve une région presque plate, avec pente à l'est. Il y a sept ans, cette région était connue sous le nom de Sixty-mile-Tank Ce nom lui avait été donné par la compagnie du C. P. R., parce que tout près de l'endroit où se trouve aujourd'hui la station, il y avait un petit lac traversé par la voie ferrée et duquel on pompait l'eau pour le besoin des trains.

Le voyageur ou le touriste qui traversait cette région en chemin de fer, gardait certainement un bien triste souvenir de cette contrée, qui semblait plutôt destinée à rester le repaire des animaux sauvages qu'à devenir une terre hospitalière à l'homme.

Plusieurs métis racontent qu'il y a vingt ans il était impossible de traverser cette région à pied ; on partait de St.-François-Xavier en barque, en suivant les coulées, ou à cheval en suivant les hautaurs, et l'on se rendait ainsi à la chasse dans "les îles." C'était le nom par lequel, à cette époque, était désignée cette partie du pays par la population française des environs.

Une forêt épaisse et presqu'impénétrable, des marais, de nombreuses coulées. un ruisseau (le ruisseau aux Ormes), une ligne de chemin de fer, c'était là tout ce qui constituait en 1891 Sixty-mile-Tank.

II.

Au mois de juillet 1891, deux colons de Notre-Dame de Lourdes, MM. Gui, J. Trémorin et Chapais visitèrent cette place et dûrent traverser la rivière Boyne à la nage, à l'est de Rathwell ; au mois de novembre suivant, deux autres colons, MM. G. Trémorin, père, et Elie Fayollat, visitèrent aussi cette place. La proximité du chemin de fer, l'abondance du foin, l'exploitation du bois, décidèrent ces personnes à s'adresser à M. Bodard, agent d'émigration en France pour le Canada, qui leur répondit que le township 8, rang 2, allait être ouvert à la colonisation. St. Claude se trouve aujourd'hui au centre de ce township.

La première entrée de homestead a été faite sur la section 16, au mois de mars 1892, en faveur de M. G. T. Trémorin, aujourd'hui juge de paix à St. Claude.

Les premiers colons qui ont bâti et résidé à St. Claude sont MM. Auguste et Joseph Rey et M. Théophile Basset M. Rey est aujourd'hui constable provincial à St. Claude. Ces messieurs obtinrent leurs homesteads sur les sections 10, 14 et 20, au mois de mai 1892. M. Elie Fayollat prit son homestead sur la section 18, le même mois. M. Fayollat est aujourd'hui commissaire du gouvernement pour recevoir les affidavits.

Sont ensuite arrivés pendant le reste de l'année MM. J. A. H. Bonnet, A. Tissot, Oubé, Bouillot, Régis Laurent, Raymond Minodier, J. B. Chareyron, François Péchau. Le R. P. Dom Paul Benoit, accompagné du P. Campeau, a visité la place pour la première fois au mois d'octobre 1892.

(A suivre.)

V. J. D.

Ce que l'on trouve dans la mer.

Un scaphandrier fort réputé, M. John Pearce, vient de publier ses impressions sous-marines dans une revue américaine. Elles ressemblent par le fantastique à un récit d'Edgar Poë. C'est lui qui fut chargé, en 1875, d'explorer le paquebot Cadix, coulé à pic, près d'Ouessant. Il fait une description saisissante du tableau qu'il eut sous les yeux, et des centaines d'épaves humaines, retenues dans l'entrepont, dans les cabines, partout.

C'est lui assi qui explora, dans les mêmes parages, le "Drummond-Castle et la Ville-de-Palerme.

M. Pearce avoue— et c'est à la portée de tout le monde de le comprendre—qu'il n'aime guère descendre dans l'océan Indien, à cause des requins qui y pullulent... Cependant, près de Socotoro, il parvint à remonter tout le contenu de l'Aden, où se trouvait une collection inappréciable de bronzes sacrés du Japon et d'objets d'art.

C'est extraordinaire, la quantité d'objets et de marchandises de toutes sortes que cet intrépide scaphandrier a retirés des profondeurs de la mer. M. Pearce touche 5,00 sur la valeur de ce qu'il arrache à l'océan, et sa fortune est de six ou cept millions.

Une façon comme une autre d'amasser des fonds !

Le beurre embaume.

On vient de découvrir à Saint-Paul et à Minneapolis de grandes quantités de beurre embaumé par un procédé soi-disant perfectionné, à l'aide duquel les inventeurs se vantent de pouvoir fournir "une qual;té supérieure de beurre rajeuni". Le chimiste de la commission des denrées et de la laiterie du Minnesota, qui a examiné les échantillons saisis dans ces deux villes, a découvert qu'on employait de l'acide de borique pour rajeunir le beurre. Il résulte des renseignements recueillis que tous les négociants ayant des beurres avariés qu'il n'était plus possible de vendre les expédiaient à Saint.-Paul et à Minneapolis, où il en arrivait chaque jour des tonnes. Ces beurres, après avoir subi le rajeunissement à l'acide borique, étaient livrés aux négociants locaux et remis en vente. La commission des denrées se propose de saisir tout le beurre embaumé qu'elle pourra trouver, et de poursuivre les marchands assez peu scrupuleux pour en vendre au public.

Le roi des Usuriers.

L'année dernière est mort Ferdinand Linke, le roi des usuriers de Vienne, qui, ayant commencé le commerce de prêteur à la petite semaine et d'escompteur avec un capital de 250 francs, a laissé une fortune de plus de 50 millions de francs.

Linke avait eu, dans sa carrière d'affaires, quelques désagréments avec la justice et avait été plusieurs fois condamné. Le total de ses condamnations montait à huit ans de prison. Cet usurier était un avare ; il avait pour tout domestique un vieillard de quatre-vingts ans et vivait de privations : les gardiens de sa fortune étaient de féroces limiers. On trouva à sa mort des centaines de mille florins en billets de banque et en or, cachés sous le parquet et dissimulés dans des cachettes pratiquées dans les murs ou dans d'autres endroits.

L'héritière de cette grande fortune est la fille unique de l'usurier ; elle ignorait complètement la fortune de son père et gagnait péniblement sa vie comme bonne à tout faire chez un petit boutiquier, aux gages annuels de 125 francs.

Linke a imposé à son héritière la condition qu'aucune partie de cette fortune de 50 millions ne soit consacrée, à aucun moment, à des œuvres charitables.

Le choix d'une profession.

D'après un humoriste anglais.

Un sujet de la noble Albion se creusait la tête pour savoir à quoi il devait destiner son garçon. Quelles sont ses aptitudes spéciales et quelle profession choisira-t-il un jour ? se demandait souvent le père.

Un matin, frappé d'une idée lumineuse. John Bull entra dans la chambre de son fils, plaça sur la table une bible, une bouteille de whiskey et une livre sterling, un beau "sovereign" tout reluisant et frappé à l'effigie de la reine Victoria.

Puis il se mit en observation, se disant in petto :

—Losrque le "boy" entrera, s'il prend le "sovereign", c'est qu'il deviendra une homme d'affaires ; s'il prend la bible, il sera prédicateur, clergyman ; s'il choisit au contraire la bouteille de whiskey, il deviendra... un ivrogne, cela n'est pas douteux.

Le gamin entra en sifflotant, il prit la livre sterling et la mit dans son gousset, plaça la bible sous sons bras, déboucha la bouteille de whiskey et but deux petits verres, puis sortit en se lèchant les lèvres.

—Mon Dieu ! s'écria le pauvre John Bull, il sera politicien !

AUCUN DOUTE POSSIBLE.

Les affections de la gorge et des poumons sont guéries par le BAUME RHUMAL

64